

**Art. 1. Généralités**

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès aux domaines sur le ticket de caisse en vente du 08 juillet 2018 au 26 août 2018.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

**Art. 2. L'achat**

L'achat d'un titre de transport entraîne l'acceptation des conditions ci-après. Il appartient au client de s'informer des conditions qui seraient les plus avantageuses pour lui ainsi que le choix des produits achetés. Le personnel de caisse ne peut être tenu pour responsable du choix du client.

**Art. 3. Support**

Les titres sont délivrés sur des supports papier type ticket de caisse et/ou tickets à souche.

**Art. 4. Titres**

Toute personne désirant accéder aux installations des remontées mécaniques doit être titulaire d'un titre de transport. Tout titre donne droit durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées correspondant au titre de transport acheté. Le titre délivré est strictement personnel. Le titulaire conserve son forfait sous son entière responsabilité et ne peut le céder à un tiers sous quelque forme que ce soit. Il est valable le jour d'achat pour les montées piétons et VTT, et les journées VTT.

**Art. 5. Catégorie de clientèle, tarifs et ouverture**

Les catégories de clientèle et tarifs correspondants sont définis dans la grille tarifaire ci-dessous. Les tarifs publics de vente des titres sont affichés aux points de vente de la société. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Le client doit demander la réduction à laquelle il a droit au moment de l'achat de son titre de transport (avant l'édition de celui-ci) et présenter un justificatif. Aucune réclamation ou remboursement ne sera possible après l'achat.

Accès au détenteur d'un forfait journée « Portes du Mont Blanc » les mardis et jeudis uniquement au départ de ND de Bellecombe et les mercredis et dimanches uniquement au départ de Flumet et les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches au départ de Praz sur Arly.

**Catégories :**

Adulte + de 17 ans

Enfant 6 à 16 ans

Bambin moins de 6 ans

<b>TARIFS</b>	Montée piéton	Montée VTT	Journée VTT Espace Val d'Arly*
Adulte	6,90 €	6,90 €	15,00 €
Enfant	5,00 €	5,00 €	12,50 €
Groupe adultes	5,00 €	5,00 €	12,50 €
Groupe enfants	5,00 €	5,00 €	12,50 €

\*Praz/Arly, Flumet, ND Bellecombe, Crest-voland

VAYLBM : TSD Logère + TSD Crêt du Midi (Praz/Arly) + TSD Mont-Rond (ND Bellecombe)

Le télésiège des Evettes à FLUMET ne sera pas en service durant l'été 2018

**Art. 6. Remboursement - Assurance**

Tout titre délivré utilisé, même, partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

## Art. 7. Contrôle

Tout usager est susceptible d'être contrôlé à l'accès des remontées mécaniques. Il doit être porteur d'un titre de transport en cours de validité. Les porteurs de forfaits à tarif réduit doivent pouvoir présenter le justificatif leur ayant permis d'accéder à ce tarif. Le titre doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la société. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine visé par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites et ci-dessous :

-Versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la société (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme).

-Poursuites judiciaires.

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à son propriétaire.

## Art. 8. Fermeture partielle ou totale non programmée

En cas d'interruption du service, le titulaire d'un titre peut se voir proposer un dédommagement du préjudice. Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur titulaire directement auprès de la société peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci. Le titulaire du titre pourra bénéficier sur remise des pièces justificatives (titre ou ticket, fiche de demande de dédommagement dûment remplie) :

- soit, d'une prolongation immédiate de la durée de validité de son titre
- soit d'un avoir en heure(s)/journee(s) à utiliser avant la fin de la saison d'été
- soit d'un dédommagement tarifaire fixé par la société.

## Art.10. Respect des règles de sécurité - Préjudice matériel ou physique sur un appareil

Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la société, sous peine de sanction. En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un de nos appareils, l'usager doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir le formulaire prévu à cet effet.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

## Art. 11. Protection et traitement des données à caractère personnel

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir. Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques. Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits comme stipulés ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société, en écrivant à l'adresse suivante: SAS Val d'Arly Labellemontagne – Remontées Mécaniques – Le Reguet - 73590 Notre-Dame de Bellecombe ou par mail à : [contact.valdarly@labellemontagne.com](mailto:contact.valdarly@labellemontagne.com).

Responsable des traitements : M. le Directeur

Finalités des traitements : gestion des fichiers de clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès CNIL - N° 1311569

